

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**15 septembre 2020**

**2020-81 DÉTERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENTS.**

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27**  
**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 20**

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 7**

**- AYANT DONNÉ POUVOIR : 6**

**- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 1**

**PRÉSENTS**

Bourg-Saint-Maurice

Guillaume DESRUES, Françoise BESNARD, Henri BLANC, Morgan LE LANN, Nicolas MORIN,  
Cécile MULOT, Gérard VERNAY, Cécile UTILLE-GRAND

Les Chapelles

Paul PELLECUER

Montvalezan

Thierry GAIDE

Sééz

Lionel ARPIN, Joëlle CAMPERS, Mathieu LECLERCQ, Éric JACQUEMOUD

Sainte-Foy-Tarentaise

Daniel EUSTACHE, Yannick AMET

Tignes

Serge REVIAL, Capucine FAVRE,

Val d'Isère

Gérard MATTIS, Véronique PESENTI-GROS

Villaroger

Alexis VIVET-GROS

**EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR**

Laurent CHELLE (pouvoir à Guillaume DESRUES)  
Laurence REGNIER (pouvoir à Gérard VERNAY)  
Jean-Claude FRAISSARD (pouvoir à Thierry GAIDE)  
Laurence FONTAINE (Pouvoir à Serge REVIAL)  
Patrick MARTIN (Pouvoir à Véronique PESENTI-GROS)  
Alain EMPRIN (Pouvoir à Alexis VIVET-GROS)

**EXCUSÉS**

Franck MALESCOUR

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

**Lionel ARPIN**

## **2020-81 DÉTERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENTS.**

**VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe), et notamment son article 35 ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-2, L.5211-10, L.5211-6 et L.5211-41-3 ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2016/172, en date du 22 décembre 2016 approuvant la mise en conformité des statuts de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise avec les dispositions de la loi NOTRe du 7 août 2015 prenant effet au 1er janvier 2017 ;

**VU** l'arrêté préfectoral, du 24 octobre 2019 constant la répartition des 27 sièges du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise à compter du renouvellement général des conseillers municipaux 2020 ;

Considérant les scrutins municipaux en date des 15 mars 2020 et du 28 juin 2020 pour les communes membres de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise (CCHT) ;

Le Bureau Communautaire est composé du Président, des Vice-Présidents et des Maires.

Sous l'autorité du nouveau Président, Monsieur Yannick AMET, il revient au Conseil Communautaire de fixer le nombre de Vice-Présidents(es) qui ne peut être supérieur à 20 % de l'effectif total du Conseil Communautaire (arrondi à l'entier supérieur, soit 6 Vice-Présidents et dérogatoirement porté à 30% sous réserve d'un vote du Conseil Communautaire à la majorité des deux tiers (2/3), ce qui porte à 8 Vice-Présidents).

Compte tenu de l'effectif du nouveau Conseil communautaire lequel comprend 27 sièges, le maximum autorisé auquel il est possible de prétendre en application de la règle susvisée est donc de 8 vice-Présidents(es).

Dans cette hypothèse, il est rappelé que l'enveloppe indemnitaire globale ne pourra toutefois pas être augmentée, celle-ci étant calculée sur un effectif de vice-Présidents ne pouvant excéder 20 % de l'effectif global du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire précise que le bureau communautaire est composé du Président, des vice-Présidents (es) et des Maires.

**VU** la délibération n° 2020-52 du 15 juillet 2020 relative à détermination de la composition du Bureau et du nombre de Vice-Présidents(es) ;

Il convient de créer un poste de 8ème Vice-Président(e) délégué en lien avec les thématiques : Transition Écologique et Énergétique-Agriculture et Biodiversité.

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **FIXE** par dérogation le nombre de Vice-Président(es) à 8 ;
- **APPROUVE** le rajout d'un(e) 8ème Vice-Président(e) ;
- **DIT** que le Bureau Communautaire est composé du Président, des 8 Vice-Présidents(es) et des 4 maires des communes membres de manière à assurer une représentation de chaque commune membre de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise ;
- **AUTORISE** le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DÉLIBÈRE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

**Le Président,  
Yannick AMET**

